EPARGNE SALARIALE

Contrat d'épargne original qui combine un cadre collectif défini au niveau de l'entreprise et une initiative individuelle du salarié.

Bénéficiaires :

- Tous les salariés de l'entreprise
- Les chefs d'entreprise
- Les mandataires sociaux

Objectifs :

- Se constituer un capital sur 5 ans (glissé) totalement défiscalisé
- Motiver et fidéliser son personnel par le biais d'un abondement de 0 à 300 % (maxi 8% du PASS soit 2 770 €).

Avantages fiscaux :

- Au niveau de l'entreprise : abaisser le résultat imposable de l'entreprise
- Au niveau individuel : toucher un complément de rémunération non imposable au titre de l'impôt sur le revenu
- Exonération de charges sociales patronales et salariales (sauf CSG/CRDS)
- Durée : 5 ans au lieu de 8 années comme l'assurance-vie.

Rappel :

9 cas de déblocage (mariage, naissance, construction ou agrandissement de la résidence principale, décès, invalidité, cessation du contrat de travail, création ou reprise d'une entreprise et surendettement)

EXEMPLE

Monsieur ou Madame X décide de mettre en place un PEE dans l'entreprise avec un abondement maximum soit 300 %

Monsieur ou Madame X effectue des versements volontaires de 915 € chaque année sur son plan d'épargne et ainsi bénéficie d'un **abondement net d'impôts et exonéré de charges sociales de 2 745 € (hors CSG/CRDS)**.

	Versement volontaire		Abondement PEE		Epargne total	
	En €	En FF	En €	En FF	En €	En FF
Mr ou Mme	915	5.629,69	2 745	16.889,06	3 660	22.056,48

Leur engagement est limité à un an, chaque plan étant reconductible tacitement année par année.

Dans le temps, voici le schéma qu'on pourrait observer pour Monsieur ou Madame X, avec une hypothèse de rendement de l'épargne de 4% par an :

Années	Versement volontaire	Abondement Prélev.sociaux déduits*	Epargne en € cumulée
1	915 €	2 745 €	
2	915 €	2 745 €	
3	915 €	2 745 €	
4	915 €	2 745 €	
5	915 €	2 745 €	
6			3 660 €
7			3 788 €
8			3 977 €
9			4 177 €
10			4 604 €
TOTAL			**20 206 €**

VERSEMENTS VOLONTAIRES
MAXIMUM
25% DU SALAIRE ANNUEL BRUT

ABONDEMENT
MAXIMUM
8% du PASS soit 2.770 €

PEE

Blocage de l'épargne : 5 ans
9 possibilités de
déblocage anticipé

+

VERSEMENTS VOLONTAIRES
MAXIMUM
25% DU SALAIRE ANNUEL BRUT

ABONDEMENT
MAXIMUM
16% du PASS soit 5.539 €

PERCO

Blocage de l'épargne :
RETRAITE
Choix Capital ou rente au terme
7 possibilités de
blocage anticipé